

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 439^e séance extraordinaire tenue le 4 novembre 2002,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon principal
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; l'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Nicole Duhamel-Maestracci; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, MM. Jacques Frémont, Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Réjean Poirier; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mmes Louise Allaire, Denise Angers, MM. Jean-Paul Bahary, Jean Barbeau, Paolo Bellomia, Moïse Bendayan, Jean-Guy Bergeron, Michel Bigras-Poulin, Mme Hélène Boisjoly, MM. Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Michel M. Campbell, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mmes Marie-Marthe Cousineau, Louise Dagenais, MM. Albert Devito, Pierre Fournier, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, Luc Granger, Mme Francine Gratton, M. Anatole Joffé, Mme Arlette Kolta, MM. Yves Lépine, Dominic Maestracci, Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, François Péronnet, Mmes Danielle Pinard, Louise Poirier, Louise-Hélène Richard, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Jean-Luc Sénécal, Pierre Simonet, Jean-Pierre Thouez, Jean-Guy Vaillancourt, Jesús Vázquez-Abad, Mme Louise Viau; les représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, M. André Desrosiers, Mmes Sorel Friedman, Chantal Gamache, Monique Landry, Louise Larivière, MM. Daniel Leduc, Pierre Pelletier; les représentants des étudiants : MM. Normand Bélisle, Alexandre Bourdeau, Nicolas Fournier, Olivier Thibeault, François Vincent; les représentantes du personnel : Mmes Sylvie Goyer, Louise St-Jacques; une représentante du Conseil de l'Université : Mme Monique Michaud; les représentants des cadres et professionnels : MM. Richard Alix, Germain Lalonde, Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Russell Adams, Guy Berthiaume, Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Francine Bourget, Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Jacques Gravel, Bernard Motulsky, André Racette

ABSENTS : Les doyens : Mme Irène Cinq-Mars, MM. Raymond S. Roy, Jacques Turgeon, Patrick Vinay; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Jean-Guy Besner, Jean-Guy Blais, Guy Doucet, Mme Francine Ducharme, MM. Philippe Faucher, Daniel Kandelman, Mmes Joëlle Margot, Sylvie Marleau, Fabienne Pironet, MM. André Vrins, Daniel Weinstock; les représentantes du personnel enseignant : Mmes Lorraine Bojanowski, Magali Deleuze, Gisèle Gingras; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt, Joseph Pegna; les représentants des étudiants : Mmes Nathalie Durand, Geneviève Lanoue-Larue, M. Alexandre Parent; un représentant du personnel : M. Larry Gagnon; une représentante du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

AU-439-1 ORDRE DU JOUR

AU-439-1

L'ordre du jour se présente ainsi :

- 1- Ordre du jour
- 2- Agrément à la nomination de vice-rectrices et de vice-recteurs
- 3- Clôture de la séance

AU-439-2 AGRÉMENT À LA NOMINATION DE VICE-RECTRICES ET DE VICE-RECTEURS

AU-439-2

Le recteur signale que le Conseil a renouvelé son mandat qui prend fin le 31 mai prochain pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 mai 2005 et ce, conformément à la disponibilité qu'il avait annoncée. Les mandats des vice-recteurs prenant fin en même temps que celui du recteur, l'agrément de l'Assemblée est aujourd'hui sollicité à l'égard de leurs nominations. Se référant à la question de la réorganisation du rectorat (une acétate électronique est projetée à cet égard), il souligne que depuis plus de quatre ans, l'actuelle direction a effectué la relance de l'institution à tous égards (programmes, activités de recherche, attraction des clientèles). Elle a également resitué l'institution dans une position financière plus saine que celle qui résultait des coupures gouvernementales. En raison de l'apport de la communauté, la relance a été réussie, ce qui a notamment permis d'accroître la notoriété de l'Université. L'institution est maintenant dans une phase de renouvellement du corps professoral, de consolidation des programmes, de création de milieux de recherche.

Dans ce contexte, le recteur fait valoir qu'il lui a paru important de réaffecter les responsabilités au rectorat dans le but d'atteindre une cohérence optimale. Depuis sa nomination, M. Michel Trahan s'est occupé de dossiers aussi divers que la relance, les finances et l'administration ainsi que les ressources humaines. Ce dernier secteur relève maintenant d'une vice-rectrice, la situation financière s'est replacée et les grands travaux qui ont cours sur le campus sont bien gérés. Il devenait important d'assurer la plus grande cohérence possible de nos actions de développement académique (recherche, enseignement, recrutement) et de permettre une meilleure intégration entre les décisions de la direction et celles des facultés. Pour ce faire, M. Michel Trahan verra à ce que les ressources humaines, financières et physiques soient disponibles lors de la prise de décisions, il verra à assurer une coordination plus grande entre les décanats et le rectorat, il verra, de concert avec les responsables, à une coordination du développement des études de premier cycle et des études supérieures, à l'accentuation de la complémentarité entre la recherche et le développement, au développement accru de la formation continue et prendra les actions pour que les responsables des dossiers puissent travailler davantage ensemble. Une attention plus particulière sera accordée à certaines questions comme l'attribution des chaires de recherche, le recrutement du corps professoral (adéquation entre le développement et les besoins de l'institution). Enfin, il y aura lieu de poursuivre et d'intensifier nos actions en ce qui concerne le soutien à l'apprentissage et à l'enseignement, le soutien financier des étudiants, le recrutement des étudiants d'ici et d'ailleurs.

Le recteur signale que c'est dans ce contexte que l'organigramme a été conçu (voir en annexe). Le vice-recteur exécutif et au développement académique relève du recteur qui conserve le rôle de premier officier académique de l'institution. Au-delà de la relation directe des vice-recteurs et des doyens avec le recteur qui est maintenue, une coordination sera faite par M. Trahan entre la direction et avec les facultés. Ce rôle que M. Michel Trahan accomplit déjà, deviendra plus explicite dans la nouvelle structure et les doyens, consultés à cet égard, s'y sont déclarés favorables. Après quatre ans et demi à la tête de l'Université, le recteur observe qu'il allait de soi qu'il réfléchisse à la question de la direction de l'institution, à l'adéquation entre les besoins, les ressources et les contraintes. La structure mise de l'avant se rapproche davantage du modèle que l'on retrouve dans d'autres universités où les vice-présidents académiques jouent un rôle qui s'assimile à celui confié à M. Michel Trahan. Le rôle de recteur est très exigeant et l'oblige à être sur toutes les tribunes pour s'assurer que les ressources suivent les projets.

Au rythme où se développe le monde, l'Université n'a d'autre choix que de donner à son recteur la capacité d'être là où il peut être le plus utile, là où il peut influencer les décisions tant sur le plan gouvernemental qu'international. Le recteur observe que n'eût été de sa présence active dans les différents milieux, plusieurs projets auraient échappé à l'Université. Bien que cette approche ira en s'accroissant, cela ne veut pas dire que le recteur sera seulement à l'externe. Il sera présent dans le développement même de l'institution. En fait, il doit être porteur à l'Université de son orientation et bien la représenter à l'extérieur.

Mise à part cette question, chacun des vice-recteurs conserve ses responsabilités particulières. M. Louis Maheu demeure à la direction de l'Université. Son mandat comme doyen de la Faculté des études supérieures venant à échéance le 31 mai 2004, le recteur indique son intention de rencontrer le conseil de la faculté pour discuter de la possibilité de prolonger ce mandat d'un an afin que M. Louis Maheu termine son mandat en même temps que celui de ses collègues vice-recteurs. Enfin, le recteur indique son intention de mettre en place un groupe de réflexion sur le fonctionnement à venir de l'Université dont la prochaine équipe pourra prendre en compte. En réponse à M. Jean-Pierre Thouez qui indique que l'acétate projetée est illisible, le recteur apporte les précisions suivantes. Auparavant, M. Michel Trahan s'occupait des ressources humaines, des finances et de l'administration. Vu la lourdeur du portefeuille et l'importance à donner au développement académique, un vice-rectorat aux ressources humaines a été créé et la responsabilité en a été confiée à Mme Gisèle Painchaud alors que MM. Jacques Gravel et André Racette s'occupent respectivement des questions du développement physique et des finances et ce, pour libérer M. Michel Trahan. Les vice-recteurs à l'enseignement, à la recherche, à la planification et aux relations internationales ainsi que M. Louis Maheu travailleront en relation avec M. Michel Trahan qui assurera la coordination du développement académique de concert avec les doyens. Sans être impliqué autant dans l'administration et dans les finances, M. Michel Trahan demeurera l'ultime responsable de ces secteurs et ce, pour s'assurer de la compatibilité entre le développement académique et les ressources.

M. René Parenteau convient du souci d'efficacité de l'exercice, mais observe que, de la base, prévaut une image de gestion très centralisée. Il demande comment l'on peut expliquer l'ajout d'un autre intermédiaire.

Le recteur souligne que dans les faits M. Michel Trahan a exercé un rôle de coordination depuis l'entrée en fonction de la nouvelle équipe. À ce stade, il est jugé opportun de rendre cette façon de faire plus explicite et de renforcer son importance. L'on assiste actuellement au développement sensible des études supérieures et de la recherche; il y a donc lieu de s'assurer qu'il y a concertation entre la direction et les facultés dans la prise de décisions et c'est ce dont M. Michel Trahan sera responsable.

M. Anatole Joffe souligne que sous un autre rectorat, il avait dit au recteur d'alors qu'il y avait trop de vice-recteurs et que les uns défaisaient ce que les autres faisaient. À son avis, la structure proposée évitera un tel écueil.

Le recteur sollicite l'agrément de l'Assemblée pour la nomination d'une nouvelle vice-rectrice en remplacement de Mme Claire McNicoll. Il s'agit de Mme Maryse Rinfret-Raynor, vice-doyenne aux études à la Faculté des arts et des sciences et ex-doyenne intérimaire de cette faculté. Mme Rinfret-Raynor lui paraît la personne toute désignée pour s'intégrer à l'équipe qui s'est prononcée en faveur de son choix. Mme Nicole Maestracci, administratrice intérimaire (en remplacement de Mme Claire McNicoll) accomplit un travail remarquable et à titre de vice-rectrice adjointe fera équipe avec Mme Maryse Rinfret-Raynor. Il ne sera pas facile à la Faculté des arts et des sciences de la remplacer, mais le poste constitue un défi intéressant pour elle. Mme Maryse Rinfret-Raynor entrera en fonction au début janvier et d'ici là, Mme Nicole Maestracci continuera d'assumer les pleins pouvoirs.

Sur proposition de M. Jean McNeil dûment appuyé, l'Assemblée nomme comme scrutateurs les personnes suivantes aux fins des scrutins prévus aujourd'hui, soit Mme Sylvie Beauvais, MM. Alain Lacombe, Jacques Larose et Mme Danielle Salvail du Secrétariat général.

Pour permettre à l'Assemblée d'ouvrir sa séance régulière, le secrétaire général signale que les bulletins de vote seront dépouillés à l'extérieur de la salle. La supervision du scrutin sera assurée par Mme Denise Angers, présidente du Comité de nomination qui communiquera ensuite les résultats à l'Assemblée universitaire. Il est indiqué que le recteur s'abstiendra de participer aux scrutins et chaque vice-recteur à celui qui le concerne.

Le recteur invite l'Assemblée à donner son agrément à la nomination de Mme Maryse Rinfret-Raynor, MM. Alain Caillé, François Duchesneau, Louis Maheu, Mme Gisèle Painchaud et M. Michel Trahan. L'Assemblée procède alors aux différents scrutins.

Résultats de la consultation de l'Assemblée universitaire

Le scrutin ayant été dépouillé, le président des délibérations invite Mme Denise Angers à faire état des résultats.

Mme Denise Angers indique qu'à la majorité, l'Assemblée a donné son agrément à la nomination comme vice-rectrices et vice-recteurs de Mme Maryse Rinfret-Raynor, MM. Alain Caillé, François Duchesneau, Mme Gisèle Painchaud et M. Michel Trahan.

En réponse à M. Luc Granger qui demande que les résultats du vote soient divulgués, elle fait part des chiffres suivants. Mme Maryse Rinfret-Raynor : 58 votes favorables, 10 oppositions et 4 abstentions; M. Alain Caillé : 64 votes favorables, 1 opposition et 7 abstentions; M. François Duchesneau : 57 votes favorables, 9 oppositions, 6 abstentions et un bulletin annulé; Mme Gisèle Painchaud : 59 votes favorables, 10 oppositions, 2 abstentions et un bulletin annulé et M. Michel Trahan : 66 votes favorables, 4 oppositions et 2 abstentions.

M. Anatole Joffe estime que dans la mesure où l'Assemblée doit pouvoir exercer son droit de vote de façon éclairée, il serait opportun qu'elle connaisse à l'avance les noms des personnes pour lesquelles elle est appelée à donner son agrément. Il suggère que le Comité de l'ordre du jour inscrive cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

AU-439-3 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-439-3

La séance est levée à 15 heures.

Adopté le 16 décembre 2002, délibération AU-441-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance